DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université de Limoges,

Délibération enregistrée sous le numéro **: 875/2026/PVE**
Conseil d'Administration du 23 octobre 2026

Sujet : **Convention de partenariat UNILIM-LH87**

La présente convention a pour objet de définir les modalités du partenariat entre l'Université de Limoges et le Limoges Hand 87 qui consiste en la mise en place d'une tribune étudiante par l'achat de places par l'Université à un tarif préférentiel.
Le partenariat a pour objectif de permettre l'accès des étudiants aux rencontres sportives à domicile du Limoges Hand 87 (championnat STARLIGUE et matchs de poule pour la Coupe d'Europe saison 2026/2027).

Le Limoges Hand 87 met à disposition de l'Université une tribune étudiante lors des matchs à domicile au titre des dispositifs du Championnat de France STARLIGUE et de la Coupe d'Europe, permettant ainsi à un contingent d'étudiants de participer aux rencontres de championnat pour la saison sportive 2026/2027 :

Lors du dispositif du Championnat de France STARLIGUE :
- Mise à disposition de 50 places pour les 15 rencontres de championnat à venir, soit un total de 750 places ;
- Réservation de la « Tribune étudiante de l'Université de Limoges » ;
- Mise à disposition de 50 accès en post-match pour 2 rencontres sur la saison, soit un total de 100 accès en salon VIP, avec installation d'une zone spécifiquement dédiée à l'Université, favorisant ainsi une rencontre entre les étudiants et les entreprises partenaires du LH 87 ;
- Immersion d'un groupe d'étudiants dans les coulisses de 2 matchs.

Lors du dispositif de la Coupe d'Europe :
- Mise à disposition de 50 places pour chacun des 3 matchs de poule, soit un total de 150 places.

Les billets acquis par l'Université sont cofinancés par les fonds de la CVEC et les fonds propres de l'établissement. Ces billets seront distribués gratuitement aux étudiants sur réservation. Les places seront attribuées dans l'ordre des inscriptions.

Le Limoges Hand 87 accueillera dans ses locaux, un groupe d'étudiants pour vivre les coulisses de 2 matchs durant la saison 2026/2027. Le choix des matchs, des étudiants (filière de formation à définir) et leur nombre seront déterminés d'un commun accord et en concertation entre les Parties.

Après présentation et échange en séance, la convention est proposée au vote des conseillers.

Membres en exercice : 36
Nombre de présents ou représentés : 27
Abstention (s) : 0
Suffrages exprimés : 27
Pour : 27
Contre : 0

Fait à Limoges, le 23 octobre 2026

Le Président de l'Université

Vincent JOLIVET

Publié au recueil des actes administratifs du mois d'octobre 2026.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 26 octobre 2026.

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

Délibération publiée sur le site de l'Université de Limoges